

Règlement Urban Trail D'ANNONAY 2023

Organisation

L'Urban Trail d'Annonay est organisé par ANNONAY TRIATHLON.

Il se déroulera le Samedi 04 mars 2023 à 19h30.

Parcours

Le départ et l'arrivée seront donnés de la Place des Cordeliers 07100 ANNONAY.

Les parcours sont 100% urbain et proposent de découvrir le centre ancien de la ville.

- 2 parcours sont proposés :
- 6 kms avec 2 boucles différentes entre 2,5 et 3,5 kms
 - 11 kms avec 4 boucles différentes entre 2,5 et 3,5kms.

Un challenge est créé pour les personnes souhaitant réaliser l'Urban Trail le samedi et l'Aquathlon le dimanche. Il ne concerne que le parcours 11 kms de l'Urban Trail doublé avec l'Aquathlon distance S.

Le classement « challenge » sera réalisé par cumul des 2 temps des 2 courses (UT 11 km + Aquathlon S)

L'organisateur se réserve le droit pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours ou le kilométrage ainsi que les horaires à n'importe quel moment si les conditions l'exigent avant et pendant la course.

Un parcours Joëlette est proposé sur les boucles 1 et 3, le port du dossard est **obligatoire** pour les accompagnateurs.

Un parcours de 1.8km est proposé pour les personnes à mobilités réduites en partenariat avec l'association API PLOY'HANDI.

Participations

La course UT 11km est ouverte à tous à partir de la catégorie Juniors (2004/2005), la course UT 6 km est ouverte à partir de la catégorie Cadets (2006/2007) sous réserve d'une autorisation parentale (voir ci-dessous) pour les mineurs.

Horaires

Le départ des 2 courses sera commun. Il sera donné à 19h30

L'arrivée sera jugée Place des Cordeliers pour les 2 courses.

Sécurité

Des signaleurs seront présents sur l'ensemble du parcours. De la rubalise et du marquage au sol baliseront les parcours.

Une assistance médicale, un médecin et des secouristes, sera assurée sur la Place des Cordeliers. Soit au départ, à chaque boucle et à l'arrivée.

La lampe frontale est **obligatoire**.

En cas d'abandon, afin d'éviter les recherches et le déclenchement de secours, les concurrents sont dans l'obligation de se signaler à un contrôleur. Et de restituer son dossard et la puce à l'organisation.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement. Notamment en conservant avec eux les emballages de gels et barres énergétiques, etc ...

Des poubelles de tri sélectif seront positionnés à la fin de chaque boucle.

Tout manquement à cette règle entraînera la disqualification

Inscriptions :

Pour que l'inscription soit valide, chaque participant doit être titulaire :

- D'une licence FFA
- Les autres participants devront posséder un certificat médical de non-contre indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an ou de sa photocopie (y compris les accompagnateurs Joëlettes).

Pour les mineurs possibilité de fournir uniquement l'attestation parentale ci-dessous en répondant au préalable au questionnaire santé du code du sport (Annexe II-23 Article A. 231-3)
Ces documents seront conservé par l'organisateur.

Tarif évolution :

-UT 11km : 10€ jusqu'au 20 février 2023, puis 11€ et 13€ sur place

-UT 6km : 6€ jusqu'au 20 février 2023, puis 7€et 9€ sur place

Droits d'engagements :

Inscriptions seulement par internet sur le site www.chronospheres.fr

Date limite d'inscription : Jeudi 02 mars 2023 à 23h00 ou avant si les quotas sont atteints.

La course est limitée à 300 dossards.

Les dossards :

La remise s'effectuera, dans la salle de la cour des Cordeliers.

Le samedi de 17h30 à 19h00.

Classement et récompenses :

Le classement sera disponible sur le site du chronométreur et sur le site du club.

Les trois premiers hommes et trois premières femmes seront récompensés sur la course des 4 boucles.
Ainsi que le premier homme et la première femme sur la course des 2 boucles.

La première Femme et le premier Homme seront récompensés sur le challenge Urban Trail solo 11km + Aquathlon S.

Assurance :

Conformément à la loi, le club à souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Il appartient à chaque participant d'être assuré personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou défaillance consécutif à une fausse déclaration sur l'état de santé du participant.

Droit à l'image :

Les concurrents, de part leur participation, autorisent Annonay Triathlon et ces prestataires à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Litige :

Le remboursement de l'inscription sera effectué dans le cas où la course serait annulée par décision de la préfecture ou de la municipalité.

En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de "forces majeures", aucun remboursement ne sera effectué.

Cela inclut les cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempérie (alerte orange météo, orage, tempête ...) ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

Tout autre litige sera tranché par l'organisateur de la course.

ATTESTATION PARENTALE	
Je soussigné.....	
Parent ou représentant légal du mineur	né le/...../.....
-l'autorise à participer à la course de..... du.....	
-atteste avoir rempli conjointement avec l'enfant, le questionnaire de santé (ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3))	
-certifie que chacune des rubriques du questionnaire a donné lieu à une réponse négative	
Fait à	le/...../.....
	Signature

